



REGLEMENT DE LA RANDONNEE « La Noveroise, entre Fontaines et Noyers... »

ARTICLE 1 : DESCRIPTION

La randonnée « La Noveroise, entre Fontaines et Noyers... » est une manifestation de VTT et VTC qui se déroule sur des sentiers VTC de type voie verte, route de village et chemins de campagnes. Les circuits VTT empruntent principalement des chemins forestiers et quelques routes de village. Tous les parcours sont fléchés et balisés.

- 10-14 km : distances ouvertes à la VTC et VTCAE
- 25-35-45km : distances ouvertes aux VTT et VTTAE

ARTICLE 2 : ACCESSIBILITE

La randonnée est ouverte à tous les VTTistes et VTCistes, sans limite d'âge, licenciés à la Fédération Française de Cyclotourisme ou non.

Aucun enfant de moins de 14 ans non accompagné, ne peut être inscrit.

Entre 14 et 18 ans, si l'enfant n'est pas accompagné d'un parent ou d'un responsable de son club, il doit être en possession d'une autorisation parentale.

Du fait du caractère technique et sportif des parcours VTT, les VTC et VTCAE n'y sont pas autorisés. L'inscription est obligatoire pour tous aux tarifs et conditions affichés sur le site internet <https://www.couarail-norroy.fr/rando-vtt-la-noveroise>

- 1€ pour les circuits VTC
- 6€ pour les circuits VTT

Le jour de l'événement, il sera remis à chaque participant inscrits un bracelet qui lui donnera accès aux divers ravitaillements prévus sur son parcours.

Le départ et l'arrivée se feront exclusivement à partir de la salle Albert Bourson, située à l'entrée du village de Norroy-le-Veneur.

ARTICLE 3 : MESURES SANITAIRES

Votre PASS SANITAIRE sera demandé au départ de la randonnée.

Il consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire. En cas de non-présentation de ce document, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Du gel hydro alcoolique sera disponible et accessible à tous les usagers.



ARTICLE 4 : RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont prévus pour chaque parcours :

- 1 ravitaillement sur les parcours VTC
- 2 ravitaillements sur les parcours VTT

ARTICLE 5 : ASSISTANCE

Aucune assistance technique n'est prévue sur les parcours. Chaque participant est responsable de son vélo, et des mesures à prendre en cas de problème mécanique ou casse matérielle tout au long de la randonnée.

Chaque participant se verra remettre un bracelet sur lequel des numéros d'assistance seront accessibles en cas de problèmes de balisage ou d'accident corporel.

ARTICLE 6 : ASSURANCE

Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et à ce titre, doit être couvert par sa propre assurance (Fédérale ou privée).

GROUPAMA assure la garantie Responsabilité Civile de l'ensemble des participants.

Le port du casque est obligatoire.

ARTICLE 7 : CODE DE LA ROUTE

Les participants s'engagent à se conformer strictement aux prescriptions du code de la route, au code forestier, aux règlements de police, ainsi qu'au règlement et aux consignes des organisateurs. De plus, ils conserveront sur tout le parcours et en toute circonstance, l'attitude d'un touriste sportif. Une charte de bonne conduite entre participants et les éléments extérieurs à la Noveroise sera affichée lors de la manifestation.

Chacun sera invité à y porter la plus grande attention.

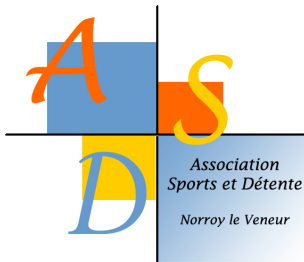
ARTICLE 8 : ECO-RESPONSABILITE

La manifestation est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Une démarche d'éco-responsabilité est demandée à tous les participants.

Ces derniers s'abstiendront de jeter à terre leurs déchets lors de leur randonnée.

Des sacs poubelles seront disposés sur la base et après les ravitaillements pour recueillir les déchets.



ARTICLE 9 : DROITS A L'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'évènement.

ARTICLE 10 : INFORMATIONS PERSONNELLES ET CNIL

Lors de votre inscription à « La Noveroise, entre Fontaines et Noyers... », vous vous inscrivez automatiquement à la mailing-list qui vous permettra de recevoir régulièrement les actualités de l'ASD. Vous avez la possibilité de vous désinscrire à tout moment, en envoyant un mail à asd@couarail-norroy.fr.

L'ASD déclare avoir suivi la procédure nécessaire auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) pour la gestion des dites informations. L'ASD s'engage à effacer définitivement toute information personnelle vous concernant sur simple demande de votre part par courriel à asd@couarail-norroy.fr. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectifications aux données personnelles vous concernant.

ARTICLE 11 : CONDITIONS D'ANNULATION

En fonction du contexte sanitaire, la randonnée pourra être annulée par arrêté du Préfet ou de la Municipalité de Norroy-Le-Veneur.

Cette annulation donnera lieu au remboursement du montant de l'inscription.

ARTICLE 12 : ENGAGEMENT

Chaque participant est censé avoir pris connaissance et approuvé le présent règlement en signant sa fiche d'inscription.

A Norroy-le-Veneur, le 11 août 2021.

Le Président, Philippe FAVRE-MONNET